Image not found or type unknown

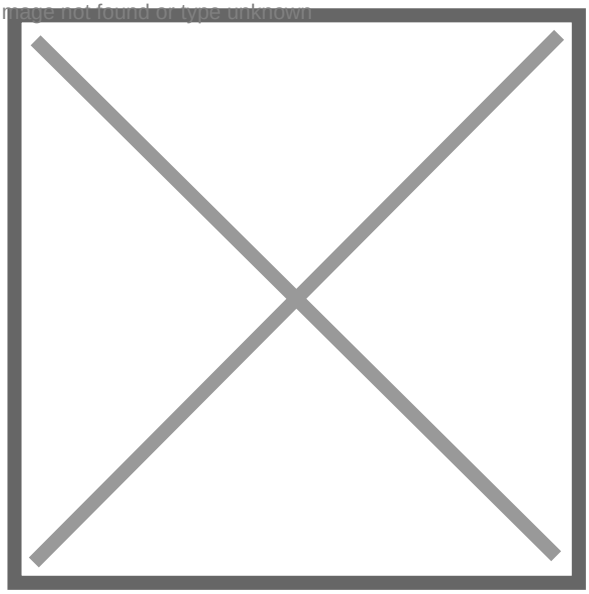

A QUOI SUIS JE TENU Apres 10 ans de location

Par **paul31**, le **06/09/2016** à **12:16**

bonjour,

Je m'apprête à quitter une maison HLM que j'occupe depuis plus de 10 ans
Pendant ma location j'ai fait des emménagements de meuble de cuisine (hotte placards etc...)
J'ai aussi remplacer tapisserie et peinture dans 2 chambres
Je viens d'effectuer une pré-visite avant la sortie prévu fin Octobre
Est-ce que je suis dans l'obligation de remettre les tapisserie à l'état d'origines?
Idem pour la cuisine (Trous laisser par les placards hotte etc...)?
En ce qui concerne les chambres (tapisserie ,trous laisser par étagères, télévision etc...)?
Merci de vos réponses par avance cela me sera bien utiles car je suis un peu perdu sur ces histoires de vétusté d'autant plus que je viens de m'agacer avec la personne de la pré-visite car elle m'indique qu'il me faut refaire toutes les peintures et les tapisserie

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **06/09/2016** à **13:16**

Bonjour, l'état d'usage ou d'usure normal n'est pas à votre charge comme le jaunissement des murs par contre vous êtes responsable des dégats comme taches, trous..., vous rêvez donc les reboucher proprement c'est à dire le moins visible possible. Vous n'avez donc pas à repeindre l'ensemble de la maison et le bailleur doit accepter vos changement de peinture ou tapisserie du moment qu'ils ne sont pas excentriques, qu'ils sont fais convenablement ou

qu'ils ne présentent pas de nuisances. La vétusté se calculent sur l'usure du parquet par exemple mais pas pour une baignoire, cordialement

Par **paul31**, le **06/09/2016** à **14:10**

MERCI COCOTTE1003

Par **goofyto8**, le **06/09/2016** à **15:51**

bonjour,

Attention pour les logements HLM ils sont très rigoureux sur l'etat des lieux de sortie et exigent une remise en état comme à l'entrée.
Donc si vous ne pouvez pas faire les travaux, il les feront faire par une entreprise agréé par la société gérante du HLM (et leurs tarifs sont assez élevés).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés